

## Respecter l'Agenda 2000

En contrepartie des concessions, la France et l'Union européenne veulent garder la capacité de gérer les baisses tarifaires à consentir suivant les différents secteurs.

Même si la France est attachée au maintien du concept de boîte verte, la boîte bleue reste un instrument important.

L'Agenda 2000 traduit une nouvelle inflexion de la politique commune vers le rapprochement des prix intérieurs européens et des prix mondiaux. A cet effet, la boîte bleue reste indispensable pour maintenir un accompagnement de la baisse des prix.

## Vers une reconnaissance sans équivoque de la spécificité de l'agriculture dans le processus de libéralisation

La France et l'Union européenne sont favorables à des règles multilatérales pour l'agriculture mais celles-ci doivent rester spécifiques.

L'activité agricole ne peut pas se résumer à la seule fourniture de biens alimentaires. Il faut aussi préserver les autres composantes de l'activité agricole, surtout à un moment où la gestion des territoires et des zones rurales constitue un enjeu de nature politique extrêmement important.

Concrètement, cette préservation du caractère spécifique de l'agriculture doit aboutir à une légitimation des paiements directs versés aux producteurs.

## Elargir le domaine des négociations

Les règles environnementales retenues par l'Union européenne ont des répercussions sur les coûts de production. Cette donnée essentielle doit être prise en compte dans un accord global.

De même, il faut tenir compte des préoccupations du consommateur. Ainsi, le problème de la biotechnologie ne peut pas être déconnecté du principe de précaution. Le débat sur les affaires sanitaires et phytosanitaires au sens large est d'actualité. Du point de vue des Etats, cela se traduit par une question simple : quelle est leur marge de manœuvre dans l'appréciation du risque ?

Au vu de l'importance des enjeux de la négociation, l'Union européenne, dans sa formation agricole, se présente dans un ordre serré pour repenser le cadre large des évolutions des politiques agricoles.

## Poids économique de la France, de l'Union européenne et des Etats-Unis dans les échanges mondiaux en 1997

	France	UE	Etats-Unis
<b>Exportations de marchandises</b>			
Valeur (en milliards \$ US) ...	105,5	826	689
Part (en %) .....	2,0 %	19,7 %	16,5 %
Rang .....	11	1	2
<b>Importations de marchandises</b>			
Valeur (en milliards \$ US) ...	104	787	899
Part (en %) .....	1,9 %	18,1 %	20,7 %
Rang .....	11	2	1
<b>Exportations de produits agroalimentaires</b>			
Valeur (en milliards \$ US) ...	10,8	54,5	59,5
Part (en %) .....	2,3 %	12,0 %	13,0 %
Rang .....	-	2	1
<b>Importations de produits agroalimentaires</b>			
Valeur (en milliards \$ US) ...	8,3	69	45
Part (en %) .....	1,8 %	15,0 %	9,2 %
Rang* .....	-	1	3

(\*) Le Japon est au 2<sup>ème</sup> rang, avec 10,1 % des importations de produits agroalimentaires.

Source : OMC, rapport 1998

## En bref : les différentes positions affichées

- **Groupe de Cairns (Australie, Nouvelle-Zélande, Argentine, Brésil, Chili, Uruguay, Canada, Malaisie) :** démanteler toute subvention aux exportations agricoles.
- **Etats-Unis :** limiter le nouveau cycle à l'application des accords de 1994 et à l'élimination des subventions directes aux exportations agricoles pour abolir les soutiens internes autorisés par la PAC.
- **Fédération internationale des producteurs agricoles :** « relever le double défi de la sécurité alimentaire et d'une gestion durable des ressources naturelles pour l'agriculture ».
- **Pays en voie de développement :** éliminer les barrières à l'entrée des marchés des pays riches, rejeter tout lien entre commerce, normes sociales et protection de l'environnement.
- **Union européenne :** continuer à développer le modèle multifonctionnel de l'agriculture européenne et élargir les négociations à d'autres thèmes (sécurité alimentaire, protection de l'environnement...). Par rapport aux aides à l'agriculture, opposition de l'Europe à un front uni des Etats-Unis, du groupe de Cairns et de certains pays en voie de développement.

**agritaine**  
dossiers

Abonnement 2000 (5 numéros) :  
180 F. Prix au numéro : 50 F  
Agent comptable : Chambre  
régionale d'agriculture d'Aquitaine

Code établissement : 20041. Code  
guichet : 01001. N° compte : 0670916A022.  
Cie RIP : 63 - CCP Bordeaux



**MAISON DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA FORET D'AQUITAINE**  
Cité mondiale  
6, parvis des Chartrons  
33075 BORDEAUX CEDEX  
Tél. 05 56 01 33 33 • Fax 05 57 85 40 40

Directeur de la publication : Gérard César  
• Rédaction-Coordination : Anne-Marie Moreno,  
Alain Gallinat • Conception et impression :  
Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine

Commission paritaire n° 81145 ADEP • Dépôt légal 2<sup>ème</sup> trimestre 2000  
ISSN 1253-0387



# agritaine

## dossiers

### O.M.C. : LES ÉLÉMENTS DU DÉBAT

L'échec de la conférence ministérielle de Seattle, le 3 décembre dernier, laisse en suspens toutes les questions relatives à la régulation du commerce mondial. Il devra y avoir, après la reprise des contacts du 24 mars 2000, au lac Lemay, des négociations sur les services et l'agriculture comme prévu dans les accords de l'Uruguay round de 1994. Ces discussions internationales ne visent pas seulement le commerce agricole : elles concernent aussi l'avenir du métier des agriculteurs, la relation de ces derniers avec le consommateur et leur rôle vis-à-vis de la santé. Cependant, les tractations sur l'agriculture seront difficiles à engager. En effet, si la préférence de l'Union européenne va à une reprise du processus à partir de zéro, les Etats-Unis voudraient que les ambassadeurs travaillent sur des thèmes de compromis négociés durant la conférence de Seattle.

Dans tous les cas, désormais, l'OMC devra évoluer vers plus de transparence pour maintenir sa crédibilité, en gardant en mémoire que la

dernière conférence s'est déroulée sous la haute surveillance des 730 ONG accréditées, révélant les dissensions et les manœuvres.

A l'aube de l'ouverture des négociations de la conférence ministérielle de l'OMC, à Seattle, le 30 novembre 1999, la Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine organisait, le 4 novembre dernier, une conférence-débat sur le thème de la stratégie agricole des Etats-Unis dans le cadre de l'OMC. Les prises de positions qui y ont été exposées éclairèrent le fondement de la reprise des négociations durant l'année 2000.

## 1947-1999 : du GATT... à l'OMC

Cycle («année»)	Dates	Nombre de participants	Résultats
<b>GATT</b> .....	Octobre 1947	25	Accord général sur le commerce et les tarifs
<b>Genève</b> .....	1947	23	Réduction des droits de douane
<b>Annecey</b> .....	1949	33	Réduction des droits de douane
<b>Torquay</b> .....	1951	34	Réduction des droits de douane de 25 %
<b>Dillon</b> .....	1960-1961	35	Baisse des droits de douane sur les produits qui seront soumis au prélèvement à l'importation dans le cadre de la PAC
<b>Kennedy</b> .....	1964-1967	48	Réduction des droits de douane de 36 %
<b>Tokyo</b> .....	1973-1979	99	Réduction des droits de douane de 34 %
<b>Uruguay</b> .....	1986-1994	123	Réduction des droits de douane de 33 % Création de l'OMC
<b>Singapour</b> .....	Décembre 1996 (1 <sup>ère</sup> conférence de l'OMC)	130	Programme de travail élargi de l'OMC : concurrence, environnement...
<b>Genève</b> .....	Décembre 1998	134	Préparation du prochain cycle Participation des ONG à l'OMC
<b>Seattle</b> .....	Novembre 1999	135	Session ministérielle Lancement du cycle «Millennium»

Pour que le débat permette d'appréhender ces négociations sous leurs diverses facettes et de comprendre les enjeux, trois intervenants étaient au programme :

- Charles HANRAHAN, directeur des études agricoles au service Recherche du Congrès des Etats-Unis,
- Hervé DURAND, chef de bureau des relations extérieures de l'Union européenne au ministère de l'Agriculture,
- Patrick AIGRAIN, chargé de mission «prospective» auprès de la direction de l'ONIVINS.

Les 120 personnes présentes représentaient globalement les composantes du milieu agricole aquitain. Le présent numéro d'Agritaine dossiers synthétise l'essentiel des exposés et réponses des intervenants aux questions de la salle.

Fiche signalétique de l'OMC  
(Organisation mondiale du commerce)

**Siège** : Genève (Suisse)  
**Membres** : 135 pays  
**Budget** : 28 millions de francs (1998)  
**Directeur général** : Mike MOORE

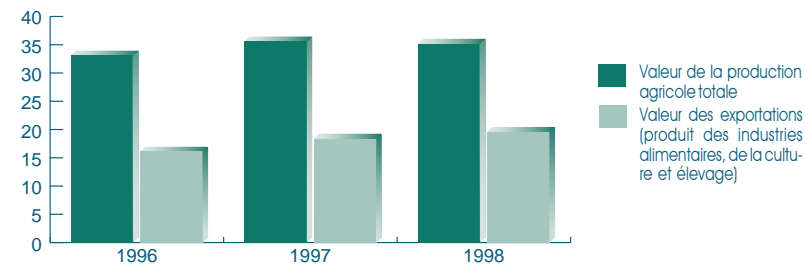
**Fonctions** :

- administration des accords commerciaux de l'OMC,
- cadre pour les négociations commerciales,
- règlement des différends commerciaux,
- suivi des politiques commerciales nationales,
- assistance technique et formation pour les pays en développement,
- coopération avec d'autres organisations internationales.

**Procédures** :

- Toutes les grandes décisions sont prises par l'ensemble des membres, soit à l'échelon des ministres (réunis tous les deux ans), soit au niveau des hauts fonctionnaires (qui se rencontrent régulièrement à Genève).
- Les décisions sont normalement prises par consensus.
- L'autorité suprême est la Conférence ministérielle.
- Les activités courantes sont supervisées par le Conseil général.

Aquitaine : évolution de la production et des exportations agricoles  
Milliards de F courants



Source : Agreste et Douanes

Marrakech, 1994 :  
accords de l'Uruguay round  
concernant l'agriculture

**Objectif** : « établir un système de commerce équitable et axé sur le marché ».

**Nouvelles règles fixées dans les domaines suivants** :

- **Accès au marché** : les contingents sont remplacés par de véritables droits de douane que les pays développés, notamment l'Europe, s'engagent à réduire de 36 % en six ans à partir de 1995 et avant l'an 2000.
- **Soutien interne des produits agricoles** : une réduction de 20 % est prévue mais elle ne s'applique pas aux mesures n'ayant qu'une incidence minime sur les échanges (comme les aides à la limitation de la production ou les aides directes au revenu des agriculteurs).
- **Aides à l'exportation** : l'Union européenne a pris l'engagement de les réduire de 36 % en six ans.

La compatibilité de la réforme de la PAC de 1992 avec les engagements internationaux de l'Union européenne a été reconnue.

## Des incertitudes sur la réduction substantielle des soutiens internes qui faussent la concurrence

Au sujet des soutiens internes, les Etats-Unis sont un peu réticents. En effet, le Congrès et le Président ont adopté des montants très élevés d'aides d'urgence aux agriculteurs en 1998-1999 qui seront maintenus en 1999-2000 (entre 6 et 8 milliards de dollars). Des divergences apparaissent sur la manière de classer, à l'OMC, ces aides d'urgence. Le classement des aides de 1998-1999 dans la boîte jaune n'empêcherait pas les Etats-Unis de respecter leurs enga-

gements de réduction des soutiens internes. Mais, si les conditions économiques dans l'agriculture américaine, en 2000, incitent le gouvernement à voter encore des aides d'urgence, il est possible que la marge de manœuvre du Congrès et du Président soit limitée. La réticence sur les soutiens internes est aussi due à l'incertitude sur l'avenir de la politique agricole aux Etats-Unis. Or, le FAIR Act devrait être remplacé par une nouvelle loi sur l'agriculture en 2002.

## En débat : le commerce des produits issus des biotechnologies agricoles

En ce qui concerne les biotechnologies, la position des Etats-Unis manque de précision. Ceci masque un débat actuel sur l'enjeu du commerce des produits issus des biotechnologies. Certains cherchent une nouvelle règle-

mentation au sein de l'OMC pour ce genre de produits ; d'autres pensent que les accords existants, tels que l'accord sanitaire et phytosanitaire (SPS) ou l'accord sur les barrières techniques, sont suffisants.

## Les aides et les «boîtes»

Les aides à réduire («boîte jaune») : Il s'agit fondamentalement du soutien par les prix.

Les aides dont le niveau serait maintenu sous certaines conditions («boîte bleue») : ce sont les aides liées à la maîtrise de la production.

- Aides fixes (rendement, cheptel) de la réforme de la PAC, pour l'Union européenne,
- Aides pour 85 % maximum du niveau de base de la production aux Etats-Unis.

Ces aides bénéficient d'une reconnaissance internationale jusqu'en 2003 («clause de paix»).

Les aides non soumises à réduction («boîte verte») : aide structurelle, aide pour la protection de l'environnement, aide au revenu découplée de la production, aide à la formation, aide à la cessation d'activité...

Portée élargie du traité de Marrakech : santé oui, protectionnisme non

Le traité de Marrakech comprend deux autres accords plus larges :

- l'accord sanitaire et phytosanitaire (SPS) qui énonce les droits et obligations des Etats pour les mesures concernant l'innocuité des produits alimentaires, la protection de la santé des animaux et la préservation des végétaux,
- un accord sur la propriété intellectuelle qui concerne notamment les indications géographiques dans le secteur des vins et spiritueux.

L'accord sanitaire et phytosanitaire (SPS) reconnaît le droit aux gouvernements de prendre des mesures pour protéger la santé des personnes à condition que les mesures soient fondées sur l'utilisation de la science et qu'elles ne constituent pas un moyen déguisé de protectionnisme commercial.

ment eux-mêmes pour être plus généreux avec ceux qui sont effectivement les plus en retard de développement.

Cette négociation doit être également l'occasion d'agir sur la propriété intellectuelle. Concernant les appellations d'origine des dénominations, il faudrait rendre obligatoire l'enregistrement de cette dénomination géographique.

## Stratégie et enjeux agricoles américains

Par Charles HANRAHAN, directeur des études agricoles au service Recherche du Congrès des Etats-Unis

A l'aube des négociations de l'OMC, le point de départ des futures réformes est le cadre existant de l'accord sur l'agriculture signé à Marrakech (accords du GATT). Avec ce cadre comme base, il est nécessaire, selon la déclaration des Etats-Unis à l'OMC, d'établir des modalités supplémentaires en ce qui concerne la concurrence à l'exportation, l'accès au marché et le soutien interne.

Le principal objectif américain est d'accroître les opportunités commerciales en réduisant la protection et le soutien à l'agriculture.

### Une conception étroite de la concurrence

Les Etats-Unis poursuivent deux objectifs :

- éliminer toutes les subventions à l'exportation définies dans l'accord sur l'agriculture,
- clarifier les exemptions des disciplines sur les subventions à l'exportation.

Sur ce dernier point, les Etats-Unis proposent d'améliorer la transparence dans les opérations des entreprises commerciales d'Etat (ECE) ainsi que d'abolir l'utilisation des taxes à l'exportation appliquées de manière sporadique.

Mais la notion de subvention à l'exportation selon les Etats-Unis exclut les

autres formes de concurrence comme les garanties de crédit à l'exportation ou l'aide alimentaire. Cette conception étroite de la concurrence n'est pas partagée par l'Union européenne.

### Maximiser l'amélioration des opportunités d'accès au marché

La poursuite de cet objectif passe, entre autres, par l'abaissement et la consolidation des taux des tarifs douaniers, par l'accroissement des opportunités d'accès au marché pour les produits soumis à des contingents tarifaires et par la réduction de la disparité entre les taux des tarifs douaniers consolidés et ceux actuellement pratiqués.

## Agriculture et OMC : les positions de la France et de l'Union européenne

Par Hervé DURAND, chef de bureau des relations extérieures de l'Union européenne au ministère de l'Agriculture

La France et l'Union européenne n'entendent pas résumer l'enjeu des discussions de Seattle à la seule question agricole. Il s'agit d'élargir la négociation aux notions d'accès au marché, d'investissement, de concurrence et même d'environnement.

### Aides à l'export, développement, propriété intellectuelle : des engagements forts

Tout en ayant un regard rétrospectif sur les précédents accords, il faut compléter les prochains pour réduire le déséquilibre des engagements des Etats qui appartiennent à l'OMC.

Un des objectifs de la France sera d'avancer sur le terrain des subventions directes à l'exportation.

Dans ce but, les monopoles maintenus, à l'importation et à l'exportation, des entreprises commerciales d'Etat devraient être modifiés, voire supprimés. Certaines formes d'aides à l'exportation nécessitent d'être encadrées pour obte-

nir une vision plus équilibrée des engagements pris par l'Etat.

Un autre élément qui nécessite un engagement fort des prochaines négociations est le statut dérogatoire accordé aux pays en voie de développement dans certains accords de l'OMC. L'objectif de ce statut est de les aider à rejoindre les standards des pays développés par un traitement spécial et différencié. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si on doit renforcer ce traitement. Il pourrait s'agir de différencier ce traitement entre les pays en voie de développe-